AMBM

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA (AMBM)

DATE ET LIEU

8 novembre 2019 | 18 h 30 et 19 h 15 | *Canad Inns Regent*

OBJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM)

PRÉSENCES

Ivan **NORMANDEAU**, président de l'AMBM et conseiller de la Municipalité rurale de La Broquerie

Justin **BOHÉMIER**, vice-président de l'AMBM et maire de la Municipalité rurale de Taché

Conrad **DURAND**, secrétaire de l'AMBM et membre du District urbain local de Notre-Dame-de-Lourdes de la Municipalité rurale de Lorne

Raymond **MAYNARD**, maire du Village de Saint-Pierre-Jolys

Angelo **FOUILLARD**, conseiller de la Municipalité rurale de Ellice-Archie

Paul **DESROSIERS**, membre par procuration de la Ville de Powerview-Pine Falls

Chris **EWEN**, maire de la Municipalité rurale de Ritchot

Cheryl **SMITH**, préfète de la Municipalité rurale de Saint-Laurent

Frank **BRUCE**, conseiller de la Municipalité rurale de Saint-Laurent

Phil **MATHEWS**, conseiller de la Municipalité rurale de Saint-Laurent

Richard **PELLETIER**, maire de la Ville de Sainte-Anne

Paul **GILMORE**, préfet de la Municipalité rurale de Montcalm

André **CARBONNEAU**, conseiller de la Municipalité rurale de De Salaberry

Mathieu **ALLARD**, conseiller de Saint-Boniface de la Ville de Winnipeg

Diane **DUBÉ**, conseillère de la Municipalité rurale de Alexander

Laurent **TÉTRAULT**, conseiller de la Municipalité rurale de La Broquerie

Paul **GAUTHIER**, conseiller de la Municipalité rurale de La Broquerie

Armand **POIRIER**, conseiller de la Municipalité rurale de Taché

Nicole **YOUNG**, administratrice de la Ville de Winnipeg

Guy **DUMONT**, administrateur de la Municipalité rurale de Saint-Laurent

Justin **JOHNSON**, chef de la direction de l'AMBM

ABSENCES

Lilliane **SORIN**, représentante des cadres administratifs des municipalités bilingues et adjointe du District urbain local de Notre-Dame-de-Lourdes de la Municipalité rurale de Lorne

Gaétan **TALBOT**, membre du District urbain local de Saint-Léon de la Municipalité rurale de Lorne

18 H 34 – DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

1. Ouverture de la séance et appel des membres

Le président souhaite la bienvenue aux élus municipaux, aux cadres administratifs et aux partenaires.

Le président procède à l'appel des municipalités bilingues membres. Il constate le quorum.

Le président note que les personnes ayant le droit de parole et de votre aux assemblées générales de l'AMBM sont les élus municipaux et les cadres administratifs des municipalités bilingues membres.

Afin de faciliter la tâche de prise de notes, le président demande aux membres de se nommer avant de prendre la parole.

Enfin, le président souligne que l'assemblée respecte le code Morin et les procédures décisionnelles et les points d'ordre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il demande une proposition pour adopter l'ordre du jour.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	Chris Ewen	Appuyée par :	Cheryl Smith
AGA AMBM 2019-11-08-01 Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.			
			Adoptée

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 4 octobre 2018

Le président procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 4 octobre 2018. Il demande une proposition pour adopter le procès-verbal. Aucune question ou modification.

Le président note que seuls les membres présents à l'AGA de l'année dernière peuvent proposer ou appuyer l'adoption du procès-verbal.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	Paul Gilmore	Appuyée par :	André Carbonneau
AGA AMBM 2019-11-08-02 Il est résolu que le procès-verbal de l'AGA de l'AMBM du 4 octobre 2018 soit adopté, tel que présenté.			
			Adoptée

4. Présentation et adoption du rapport des activités 2018-2019 du Groupe AMBM

Le président invite le chef de la direction à venir faire la présentation du rapport des activités 2018-2019 du Groupe AMBM.

Suite à la présentation, le président demande une proposition pour recevoir le rapport des activités 2018-2019 du Groupe AMBM.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	Justin Bohémier	Appuyée par :	Laurent Tétrault
AMBM 2019-11-08-03 Il est résolu que l'assemblée reçoive le rapport des activités 2018-2019 du Groupe AMBM, tel que présenté.			
			Adoptée

5. Présentation et adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2019

Le président invite Gaëtanne Morais à venir faire la présentation des états financiers vérifiés au 31 mars 2019.

Suite à la présentation, le président demande une proposition pour adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 2019.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	Cheryl Smith	Appuyée par :	Angelo Fouillard
AGA AMBM 2019-11-08-04 Il est résolu que les états financiers vérifiés au 31 mars 2019 soient adoptés, tels que présentés.			
Adoptée			

6. Nomination de la firme comptable

Le président procède à la nomination de la firme comptable. Il demande une proposition pour retenir les services d'une firme comptable pour effectuer la vérification financière de l'AMBM pour l'année 2019-2020.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	André Carbonneau	Appuyée par :	Raymond Maynard
AGA AMBM 2019-11-08-05 Il est résolu que l'assemblée retienne les services de la firme comptable de Lise Deleurme pour effectuer la vérification financière de l'AMBM pour l'année 2019-2020.			
Adoptée			

7. Ratification de la cotisation annuelle

Le président fait une mise en contexte sur la ratification de la cotisation annuelle.

Suite à la mise en contexte, le président demande une proposition pour ratifier la cotisation annuelle pour 2019-2020.

De ce fait, la résolution suivante est entérinée :

Proposée par :	André Carbonneau	Appuyée par :	Chris Ewen
AGA AMBM 2019-11-08-06 Il est résolu que l'assemblée adopte une cotisation de base annuelle de 550,00 $ par municipalité bilingue membre pour l'exercice financier 2019-2020, sur recommandation du conseil d'administration de l'AMBM.			
Adoptée			

8. Attribution du titre de représentant honorifique de l'AMBM

Le président explique que, selon nos règlements administratifs, le conseil d'administration peut décider qu'en raison d'une contribution particulière aux objectifs généraux de l'AMBM, une ou plusieurs personnes ont droit au titre de représentant honorifique et peut, sous réserve de ratification de sa décision par l'assemblée générale des membres, attribuer ce titre à cette personne ou à ces personnes. Le représentant honorifique jouit de tous les privilèges d'un représentant régulier, l'exception du droit de vote, sans avoir à verser une cotisation.

Pour reconnaître les nombreuses contributions de Marc Marion au cours de sa présidence de l'AMBM de 2003 à 2018, le président partage que le conseil d'administration recommande formellement à l'assemblée générale des membres l'attribution du titre de représentant honorifique de l'AMBM à Marc Marion.

Le président demande donc une proposition pour ratifier l'attribution de ce titre.

Proposée par :	Richard Pelletier	Appuyée par :	André Carbonneau
AGA AMBM 2019-11-08-07 Il est résolu que l'assemblée générale des membres attribue le titre de représentant honorifique de l'AMBM à Monsieur Marc Marion, président de l'AMBM de 2003 à 2018, sur recommandation du conseil d'administration de l'AMBM.			
Adoptée			

9. Varia

Il n'y a pas de varia.

10. Remerciements

Le président remercie le conseil d'administration de l'AMBM, les équipes du CDEM et d'ÉOC, et le chef de la direction de l'AMBM.

11. Levée de la séance

Le président demande une proposition pour la levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par Chris Ewen.

19 H 20 – FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Ivan **NORMANDEAU**
Président

Conrad **DURAND**
Secrétaire